

Projet fiscal 17: les communes seront mieux intégrées

L'Association des Communes Suisses (ACS) a été auditionnée une première fois sur le nouveau Projet fiscal 17. En vue d'une meilleure acceptation au niveau communal, les mises en œuvre cantonales devraient être connues parallèlement à la procédure de consultation du projet national.

Le 12 février 2017, le peuple a nettement rejeté la réforme de l'imposition des entreprises (RIE) III. Avant la votation, l'ACS s'était engagée pour la RIE III et, après le NON du peuple, s'était prononcée immédiatement pour l'élaboration rapide d'un nouveau projet apte à réunir la majorité.

Auditions régulières

Dans la première moitié du mois de mars déjà, l'ACS a été auditionnée une première fois par l'organe de pilotage présidé par le conseiller fédéral Ueli Maurer. A cette occasion, l'ACS a appris que l'échelon communal ne serait pas

représenté dans l'organe de pilotage du nouveau Projet fiscal 17 (PF17). Elle accepte cette décision puisque l'organe de pilotage s'est déclaré prêt à auditionner régulièrement les communes lors de l'élaboration du projet.

Part des cantons de 21,2% au moins

A l'heure actuelle, il ne s'agit pas encore pour l'ACS de prendre position en public et de manière détaillée sur des mesures possibles du nouveau projet fiscal. Ceci ne sera le cas que lorsque la Confédération et les cantons auront élaboré les lignes directrices dans l'organe de pilotage. Mais pour l'ACS, il est déjà clair que

la part cantonale à l'impôt fédéral direct devrait être fixée à 21,2% au minimum, comme cela était le cas pour le projet précédent.

En vue d'une meilleure acceptation du projet au niveau communal et parmi les citoyens, elle propose par ailleurs que les mises en œuvre cantonales soient déjà connues parallèlement à la procédure de consultation du projet national. En outre, l'ACS désire qu'à ce moment-là, les valeurs de référence au niveau ordonnance soient connues, et qu'ainsi des pronostics plus exacts du projet sur les répercussions au niveau communal soient possibles. *réd*

Assemblée générale avec le conseiller fédéral Berset et remise de prix

La 64^e assemblée générale de l'ACS aura lieu le 15 juin à Berne.

Le conseiller fédéral Alain Berset y parlera de la politique de la santé, et le prix «Commune en santé/Ville en santé» sera décerné.

Les années impaires, l'assemblée générale de l'ACS a traditionnellement lieu sur le site de BERNEXPO dans le cadre de Suisse Public à Berne. La participation à l'AG se laisse ainsi bien combiner avec une visite de l'exposition professionnelle nationale pour les collectivités publiques. Mais l'AG elle-même offre un programme attractif. Le conseiller fédéral Alain Berset y parlera de la politique de la santé, et après la partie statutaire aura lieu la remise du prix «Commune en santé» resp. «Ville en santé». Le prix national, qui sera décerné pour la troisième fois cette année, sert d'incitation au développement de concepts exemplaires de promotion santé et la prévention dans les communes et les villes et de reconnaissance pour des programmes communaux et des mesures exemplaires et pouvant être multipliés. Avec la remise du prix et la documenta-



Le conseiller fédéral Alain Berset s'exprimera lors de l'AG de l'ACS.

Photo: Sandra Blaser

tion, l'on fait connaître et honore au niveau national des exemples dignes d'être reproduits. Des informations com-

plémentaires sur l'AG seront prochainement disponibles sur le site de l'ACS, sur www.chcommunes.ch. *pb*